

FORMULAIRE D'INSCRIPTION BROCANTE – VIDE GRENIER

Dimanche 30 juillet 2023 de 8h à 18h
(sous réserve des conditions sanitaires en vigueur)

Particulier

Nom : Prénom :
Adresse :
Téléphone :
Mail :
Nombre de longueurs de 4m souhaité : x 2€ =€
Nombre de véhicules : (préciser en cas de remorque)
Lieu : Seninghem, rue principale

ATTESTATION SUR L'HONNEUR (particulier)

(établie en vertu de l'article R321 – 9 du code pénal)

Je soussigné (e) (nom et prénom) :
Adresse :
No de carte d'identité : ou no de permis de conduire.....
Certifie sur l'honneur ne pas participer en qualité d'exposant à plus de 2 manifestations de type Braderie ou Vide grenier au cours de l'année 2023.
M'engage à respecter les conditions sanitaires en vigueur à cette date (distanciation, port du masque, gel hydro alcoolique à disposition)
Fait à Le.....
Signature

Conditions générales :

- Aucun remboursement après inscription quel que soit le motif (sauf annulation par l'organisateur)
- Cette manifestation est une brocante – vide grenier, vous êtes donc responsable de votre étalage.
- Aucun déchet, emballage vide ne doit être laissé sur place
- Le Comité des fêtes de Seninghem décline toutes responsabilités (vol, casse, type de produits vendus, etc....)
- Le Comité des fêtes de Seninghem se réserve le droit de refuser un exposant s'il estime que la vente du produit fait tort à l'organisateur.

Votre inscription ne sera validée qu'après réception :

- Le formulaire (correctement rempli), daté et signé.
- Votre chèque, à l'ordre du comité des fêtes de Seninghem (ne pas agraffer le chèque) à retourner à **DUVAL Philippe 60 rue principale 62380 SENINGHEM** ou paiement espèces au domicile
- L'attestation sur l'honneur (correctement remplie), datée et signée
- La photocopie 'recto verso de votre pièce d'identité (sauf ceux l'ayant donné en 2022)

Date de clôture des inscriptions le 23 juillet 2023

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales :

Fait à le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Avec les remerciements du Comité des Fêtes